

Conseil Municipal
15 DECEMBRE 2014
Procès Verbal

Sous la présidence de : M. Daniel VERDELHAN

Présents :

COMTE - DEL CONFETTO - HLYWA – RIOS – BELLAGAMBA – MALACHANNE
GAUFFROY - ROUDIERE — BERARD DE MALAVAS – CORNUT – FRANCE –
GUIN - GUY – JULLIE – MEJEAN - MERLE – SINET- MERLE Thierry

Procurations :

GUILLEMET a donné procuration à RIOS
ALLARD.CROUZET a donné procuration à MEJEAN
ENJOLRAS.LECLERC a donné procuration à HLYWA

Absent : GRAVEZAT

Madame Hlywa est élue secrétaire de séance.

Le procès verbal de la dernière séance est adopté.

Monsieur Mejean regrette que son intervention (qui dénonçait le fait que son groupe n'ait pas été représenté dans le jury chargé de préparer le recrutement de secrétaire général adjoint) n'ait pas été retranscrite dans ce P.V.

Addition à l'ordre du jour

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation d'ajouter 3 délibérations à l'ordre du jour – 2 concernent des demandes de subventions au SMEG pour des travaux avenue Jalabert. La 3^{ème} est une adresse à la Communauté d'agglomération. Autorisation accordée.

Délibération n°1 – Installation d'un nouveau conseiller municipal

Suite à la démission pour raison de santé de Madame Denise Seigneurin, il convient de la remplacer par le candidat de sa liste situé immédiatement après le dernier élu.

Monsieur Thierry Merle est donc appelé à siéger dès cette séance du Conseil.

Unanimité.

Délibération n°2 – Décision modificative budget commune

Fonctionnement - dépenses à 107 900 contingent incendie

17 000 pour salaires

23 000 pour la voirie

- recettes 147 900 en provenance de la cté agglo

En investissement opération d'ordre concernant la TVA

+ immobilisations : 28 600 €

Unanimité

Délibération n°3 – Décision modificative budget assainissement

En fonctionnement dépenses : intérêts emprunts 5 000 €

Recettes : Alés agglo – riverains 5 000 €

En investissement – travaux Malpas + opération pour ordre TVA : 72 000

Recettes : fonds de concours Cté agglo : 72 000

+ opération patrimoniales

Unanimité mais Monsieur Guin regrette que ces délibérations n'aient pas été étudiées par la commission des finances

:

Délibération n°4 – Autorisation donnée au Maire

De dépenser dans l'attente du vote du BP 2015 ¼ des dépenses votées au BP 2014.

Unanimité

Délibération n°5 – Vente de terrains

-Concerner les parcelles AK 476 et AM 469 : 8 465 m²

-Vente à Messieurs COLLOMB Didier et Pascal

-Au prix de 0,50 € le m² (après avis du service des domaines)

-Avec servitudes pour futur réseau assainissement et prise en charge des frais de notaire (Me Canonge)

Adoptée – 5 abstentions

Délibérations n°6 – Règlement intérieur cantine-garderie

-Préparé et adopté par le Conseil d'école – parents, enseignants et personnel

-Précise les modalités de fonctionnement pour ces moments importants de la vie des élèves.

Unanimité

Délibérations n° 7 – Reprise délibération

-concernant les demandes de subventions pour les travaux de réparation des dégâts suite aux intempéries

-afin qu'elle soit rédigée avec les termes conseillés par les services préfectoraux.

Unanimité.

Délibération n°8 – Avenant contrat fourniture gaz naturel

-Contrat expire fin 2014

-Mise en concurrence fournisseurs obligatoire à partir de 2015

-Cette opération sera confiée à la Cté d'agglomération pour toutes les communes avec effet en 2016

-d'ici là autorisation donnée au Maire de signer un avenant au contrat actuel sur les bases en vigueur.

-Cet avenant sera communiqué à la Cté agglomération en charge de la chaufferie des écoles.

Unanimité

Délibération n°9 – Demande de subventions

-Au SMEG (syndicat mixte d'électrification du Gard)

-Pour travaux mise en discrétion – 2^{ème} tranche avenue Jalabert (76 000 € HT)

-Approbation avant projet et demande subvention.

Unanimité.

Délibération n°10 – Demande de subventions

-Au SMEG

-Pour travaux éclairage public avenue Jalabert (19 800 € HT)

-Approbation avant projet et demande de subventions.

Unanimité

:

Délibération n°11 – Statuts communauté d'agglomération

Le Conseil tient à préciser

- a) Qu'il est opposé à un éventuel plan local d'urbanisme intercommunal et tient à conserver son autonomie de décision pour son PLU communal en cours de confection.*
- b) Qu'il souhaite que le transfert de la compétence affaires scolaires vers la Communauté d'agglomération soit opéré sous la forme de « compétence partagée »*

Adopté – 5 votes contre de l'opposition en conformité avec son vote contre les statuts.